



ARRETE DU MAIRE n°2024-06-46-ST

Objet : arrêté accordant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

6.4 Autres actes réglementaires

Dossier déposé le 03/04/2024		N° AT 059032 24 A0001
Par :	COMMUNE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES 35 rue Henri Turlet – 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	
Pour :	Ajout d'un modulaire d'une classe maternelle G. Brassens	
Sur un terrain sis :	Rue Saint Just	

Nous, Laurent DEPAGNE, Maire de la Ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes ;

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R111-19 et suivants et R 123-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission intercommunale de Valenciennes Métropole pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP rendu lors de sa réunion 21 mai 2024 ;

Vu l'accord tacite de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Valenciennes en date du 28 mai 2024 ;

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés et soumis aux prescriptions suivantes :

- respect des dispositions annoncées au dossier.

**Article 2** : Les prescriptions et observations mentionnées dans les avis ci-annexés par les commissions susvisées devront être très rigoureusement respectées.

Le 13 juin 2024  
Le Maire,  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué,